

ANNEXE 2

Exploitants de lieux, producteurs ou diffuseurs de spectacles de chanson, variétés, jazz, musiques actuelles

- Grille de salaires minimaux Artistes-interprètes création/production
- Grille de salaires minimaux Artistes-interprètes en tournée
- Indemnités de répétition
- Indemnités journalières de déplacement en France applicables à l'ensemble du personnel
- Grille de salaires minimaux Techniciens(nes) création/production
- Grille de salaires minimaux Techniciens(nes) en tournée

**En application du Titre VI des clauses communes
et du Titre V de l'Annexe 2**

Artistes-interprètes**Création - Production**

Le salaire mensuel s'applique à compter du 22e jour travaillé ou de 24 représentations par mois, de date à date, répétitions non incluses (Titre II-5, art. 1 et 2 titre II Annexe Musique).

		1 à 7	8 et plus	Salaire mensuel
Rémunération par représentation dans les salles d'une capacité maximale de 300 places (ou 1res parties et plateaux découvertes)	Artiste soliste	102,08	93,31	1867,02
	Groupe constitué d'artistes solistes	102,08	93,31	1867,02
	Choriste	102,08	93,31	1867,02
	Danseur(euse)	102,08	93,31	1867,02

		1 à 7	8 à 15	16 et plus	Salaire mensuel
Rémunération par représentation	Artiste soliste	148,65	132,04	118,53	2370,65
	Groupe constitué d'artistes solistes	132,68	119,10	106,15	1867,02
	Choriste dont la partie est intégrée au score du chef d'orchestre	130,18	116,68	104,30	2075,84
	Choriste	105,31	93,95	83,92	1867,02
	Danseur(euse)	105,31	93,95	83,31	1867,02

Artistes musiciens(nes)**Création – Production**

Le salaire mensuel s'entend pour 30 représentations au plus par mois, de date à date, répétitions non incluses (Article 1 du II-5, Annexe Musique).

	1 à 7	8 et plus	Salaire mensuel
Rémunération par représentation (1) dans les salles d'une capacité maximale de 300 places (ou 1res parties, plateaux découvertes et spectacles promotionnels en tournée*)	122,25	106,59	2022,72
* En cas de spectacle promotionnel (en tournée) tel que défini au Titre II, II-3, article.4.3 de l'Annexe Musique :			122,25

(1) En cas d'instruments multiples (hors instruments de même famille), le salaire du(de la) musicien(ne) ne peut être inférieur à 110 % du minimum conventionnel applicable.

		1 à 7	8 à 15	16 et plus	Salaire mensuel
Rémunération par représentation (1)		179,10	157,42	138,53	3049,15
COMÉDIES MUSICALES/ORCHESTRES > 10 musiciens(ennes)	Engagement < 1 mois	133,42	133,42	133,42	
	Engagement > 1 mois				2662,10

(1) En cas d'instruments multiples (hors instruments de même famille), le salaire du (de la) musicien(ne) ne peut être inférieur à 110 % du minimum conventionnel applicable.

Afin d'éviter les effets de seuil négatifs pouvant être générés par les tarifs de chaque colonne (à l'exception de la colonne mensuelle), un artiste-interprète ne pourra percevoir un salaire global minimum inférieur ou égal à la rémunération globale maximum prévue par la colonne qui précède. Par exemple, 16 représentations ne pourront pas donner lieu à une rémunération globale inférieure ou égale à 15 représentations.

Comédies musicales/Spectacles de variétés

Le salaire mensuel s'applique dès lors que le contrat de travail a une durée minimale d'un mois (Article 2 du II-5, Annexe Musique).

		1 à 7	8 à 15	16 et plus	Salaire mensuel
Rémunération par représentation	1er(re) chanteur(euse) soliste/1er rôle	182,72	164,57	148,23	2964,74
	Chanteur(euse) soliste/2nd rôle	146,42	130,69	116,77	2336,70
	Choriste	103,25	91,63	90,05	1867,02
	1er(re) danseur(euse) soliste/1er rôle	182,72	164,57	148,23	2964,74
	Danseur(euse) soliste/2nd rôle	170,62	150,05	132,51	2645,27
	Art. chorégraphique d'ensemble	146,42	130,69	116,77	2336,70
	Artiste de music-hall, illusionniste, numéro visuel (jonglage, acrobaties, etc.)	182,72	168,80	151,87	3037,35
	Artiste dramatique, comédien/1er rôle	182,72	168,80	151,87	3037,35
	Doublure	103,25	91,63	81,87	1867,02
	1er(re) assistant(e) des attractions	100,19	90,43	84,02	1867,02
	Autre assistant(e)	90,15	83,67	81,77	1867,02

Comédies musicales/Spectacles de variétés (en tournée)

	Nombre de représentations par mois			salaire mensuel
	De 1 à 7	De 8 à 15	16 et plus	
	Cachet par représentation			
1er(re) Chanteur(euse) soliste/1er rôle	218,42	195,44	176,07	3516,54
Chanteur(euse) soliste/2nd rôle	175,46	154,90	138,56	2772,35
Choriste	122,80	108,22	97,13	1940,31
1er(re) danseur(euse) soliste/1er rôle	218,43	195,44	176,07	3516,54
Danseur(euse) soliste/2d rôle	203,89	178,50	156,71	3137,79
Artiste chorégraphique d'ensemble	175,46	154,90	138,56	2772,35
Artiste de music-hall, illusionniste	218,43	195,44	176,07	3516,54
1er(re) assistant(e) des attractions	119,16	107,00	96,54	1930,53
Autre assistant(e)	107,55	96,34	89,37	1867,02

Spectacles de variétés/Concerts (en tournée)

Artistes de variétés	Nombre de représentations par mois				Salaire mensuel (1)
	De 1 à 7	De 8 à 11	De 12 à 15	16 et plus	
	Cachet par représentation				
Salles de moins de 300 places (ou premières parties de spectacles ou spectacles promotionnels (1))					
Chanteur(euse) soliste	122,25	111,30	100,93	92,45	2006,87
Groupe constitué d'artistes solistes	122,25	111,30	100,93	92,45	2006,87
Choriste	122,25	111,30	100,93	92,45	2006,87
Danseur(euse)	122,25	111,30	100,93	92,45	2006,87
Autres salles					
Chanteur(euse) soliste	179,41	159,23	143,35	127,81	3006,60
Groupe constitué d'artistes solistes	159,23	141,82	128,20	117,76	2503,06
Choriste dont la partie est intégrée au score	155,21	138,10	125,88	122,85	2456,62
Choriste	125,92	112,03	102,77	94,79	1959,71
Danseur(euse)	125,92	112,03	102,77	94,79	1959,71
(1) En cas de spectacle promotionnel tel que défini au II-3, art. 4.3 :			122,25		

Artistes musiciens(nes)	Nombre de représentations par mois			Salaire mensuel (1)
	Moins de 8	De 8 à 15	16 et plus	
	Cachet par représentation			
Petites salles (2) ou premières parties (3) et spectacles promotionnels (4)	124,64	108,91	-	2057,17
Autres salles	180,87	159,01	139,96	3079,65
Comédies musicales et orchestres de plus de 10 musiciens(nes)				
Engagement < 1 mois	134,75	134,75	134,75	-
Engagement > 1mois		-	-	2675,42

(1) Pour 24 représentations ou journées de répétition par mois (II-5, art. 1).

(2) Les petites salles sont réputées être des salles avoisinant 300 places. Elles sont agréées par la Commission paritaire mise en place par les signataires de la convention.

(3) Ces tarifs sont applicables aux premières parties de spectacle ne dépassant pas 45 minutes (II-3, art. 4.1).

(4) En cas de spectacle promotionnel (en tournée) tel que défini dans la présente annexe (II-3, art. 4.3) :	122,25
---	--------

En cas d'instruments multiples (hors instruments de même famille), le salaire du (de la) musicien(ne) ne peut être inférieur à 110 % du minimum conventionnel applicable.

Indemnités de répétition

CACHETS DE RÉPÉTITION	Cachet de base des journées de répétition	107,79
	Service isolé de 3 heures	74,94
INSTRUMENTS VOLUMINEUX	Indemnité de transport aller-retour par trajet	12,78

Indemnités journalières de déplacement en France applicables à l'ensemble du personnel

Indemnité journalière :	107,58
Chambre et petit déjeuner :	71,33
Chaque repas principal :	18,12

SALAIRES PRODUCTION/CRÉATION/SALLES (hors tournée)

TECHNICIENS(NES)		Salaire horaire (1)	Salaire mensuel (35 h hebdo)
Classification commune nouvelle convention			
Cadres (Gr2) > 300 places	Directeur(trice) technique, régisseur(euse) général(e), concepteur(trice) du son, ingénieur(e) du son, concepteur(trice) lumière/éclairagiste, réalisateur(trice) lumière, décorateur(trice), architecte-décorateur(trice), scénographe, costumier(ière)-ensemblier(ière), chef costumier(ière), concepteur(trice), costumes, concepteur(trice) coiffure perruques, concepteur(trice), maquillage, masques, réalisateur(trice) pour diffusion intégrée au spectacle, ingénieur(e) du son-véo, chef opérateur(trice), directeur(trice) technique site, régisseur(euse) général(e) site	19,60	2972,73
Cadres (Gr 2) < 300 places		17,79	2698,21
Agent de maîtrise > 300 places	Régisseur(euse), régisseur(euse) d'orchestre, régisseur(euse) de production, conseiller(ière) technique effets spéciaux, concepteur(trice) artificier(ière), régisseur(euse) plateau, régisseur(euse) son, régisseur(euse) lumière, régisseur(euse) de scène, régisseur(euse) de chœur, opérateur(trice) son, preneur(euse) de son, technicien(ne) console, sonorisateur(trice), réalisateur(trice) son, monteur(euse) son, régisseur(euse) lumière, chef électricien(ne), technicien(ne) CAO-PAO, opérateur(trice) lumière, pupitreur(euse), chef machiniste, régisseur(euse) plateau, chef monteur(euse) de structures, ensemblier(ière) de spectacle, réalisateur(trice) coiffure/perruques, réalisateur(trice) costumes, réalisateur(trice) maquillages, masques, responsable costumes, responsable couture, chef habilleur(euse), chef couturier(ière), chef atelier de costumes, cadreur(euse), monteur(euse), opérateur(trice) image/pupitreur(euse), opérateur(trice) vidéo, régisseur(euse) audiovisuel(le), chef de la sécurité, chef d'équipe site, régisseur(euse) de site	16,57	2513,17
Agent de maîtrise < 300 places		14,16	2147,65
Employés qualifiés (Gr 1) > 300 places	Régisseur(euse) adjoint(e), technicien(ne) de maintenance en tournée et festival, technicien(ne) de pyrotechnie, technicien(ne) effets spéciaux, artificier(ière), technicien(ne) groupe électrogène, technicien(ne) son, technicien(ne) instruments, accordeur(euse), électricien, technicien(ne) lumière, accessoiriste, accessoiriste-constructeur(trice), accrocheur(euse)-rigger, assistant(e) décorateur(trice), cintrier(ière), constructeur(trice) décors structures, menuisier(ière) de spectacles, peintre décorateur(trice), sculpteur(trice) de spectacle, serrurier(ière) de spectacle, staffeur(euse), constructeur(trice) machiniste, machiniste, tapissier(ière) de spectacle, sous-chef machinerie, technicien(ne) de structures, monteur(euse) de structures, monteur(euse) (SCAFF holder) de spectacle, nacelliste de spectacle, technicien(ne) hydraulique, coiffeur(euse)/posticheur(euse), couturier(ière) Gr1, maquilleur(euse), modiste de spectacle, perruquier(ière), plumassier(ière) de spectacle, tailleur(euse), costumier(ière) (spectacle en tournée), technicien(ne) vidéo, projectionniste, technicien(ne) prompteur(euse), technicien(ne) visuel site, électricien(ne) site, monteur(euse) de structures site, serrurier(ière) site, tapissier(ière) site	13,85	2100,63
Employés qualifiés (Gr1) < 300 places		12,82	1944,41
Employés qualifiés (Gr 2) > 300 places	Technicien(ne) de plateau ou brigadier(ière), prompteur(euse), souffleur(euse), poursuiveur(euse), peintre, cariste de spectacles, habilleur(euse)-couturier(ière), habilleur(euse)-perruquier(ière), couturier(ière), agent(e) de sécurité, peintre site, cariste site, chauffeur(euse), électricien(ne) d'entretien	13,08	1983,84
Employés qualifiés (Gr 2) < 300 places		12,44	1886,77
(1) En cas d'amplitude journalière excédant une durée de 10 heures, les heures de travail effectif au-delà de 8 heures effectuées au cours d'une même journée, feront l'objet d'un paiement majoré de 25%. Cette majoration sera déduite de l'éventuelle majoration pour heures supplémentaires que le(la) salarié(e) pourrait être amenée à percevoir dans les conditions prévues par la présente annexe.			

TECHNICIENS EN TOURNÉE		Salaire horaire *	Salaire mensuel (35 h hebdo)
Classification commune nouvelle convention			
Cadres (Gr 2)	Directeur(trice) technique, régisseur(euse) général, concepteur(trice) du son, ingénieur(e) du son, concepteur(trice) lumière/éclairagiste, réalisateur(trice) lumière, décorateur(trice), architecte-décorateur(trice), scénographe, costumier(ière)-ensemblier(ière), chef costumier(ière), concepteur(trice) costumes, concepteur(trice) coiffure, perruques, concepteur(trice) maquillage, masques, réalisateur(trice) pour diffusion intégrée au spectacle, ingénieur(e) du son-vidéo, chef opérateur(trice), directeur(trice) technique site, régisseur(euse) général(e) site	20,57	3119,85
Agent de maîtrise	Régisseur(euse), régisseur(euse) d'orchestre, régisseur(euse) de production, conseiller(ière) technique effets spéciaux, concepteur(trice) artificier(ière), régisseur(euse) plateau, régisseur(euse) son, régisseur(euse) lumière, régisseur(euse) de scène, régisseur(euse) de chœur, opérateur(trice) son, preneur(euse) de son, technicien(ne) console, sonorisateur(trice), réalisateur(trice) son, monteur(euse) son, régisseur(euse) lumière, chef électricien(ne), pupitreur(euse), technicien(ne) CAO-PAO, opérateur(trice) lumière, chef machiniste, régisseur(euse) plateau, chef monteur(euse) de structures, ensemblier(ière) de spectacle, réalisateur(trice) coiffure/perruques, réalisateur(trice) costumes, réalisateur(trice) maquillages, masques, responsable costumes, responsable couture, chef habilleur(euse), chef couturier(ière), chef atelier de costumes, cadreur(euse), monteur(euse), opérateur(trice) image/pupitreur(euse), opérateur(trice) vidéo, régisseur(euse) audiovisuel, chef de la sécurité, chef d'équipe site, régisseur(euse) de site	17,54	2660,29
Employés qualifiés (Gr 1)	Régisseur(euse) adjoint, technicien(ne) de maintenance en tournée et festival, technicien(ne) de pyrotechnie, technicien(ne) effets spéciaux, artificier(ière), technicien(ne) groupe électrogène, technicien(ne) son, technicien(ne) instruments, accordeur(euse), électricien(ne), technicien(ne) lumière, accessoiriste, accessoiriste-constructeur(trice), accrocheur(euse)-rigger, assistant(e) décorateur(trice), cintrier(ière), constructeur(trice) décors structures, menuisier(ière) de spectacle, peintre décorateur(trice), sculpteur(trice) de spectacle, serrurier(ière) de spectacle, staffeur(euse), constructeur(trice) machiniste, machiniste, tapissier(ière) de spectacle, sous-chef machinerie, technicien(ne) de structures, monteur(euse) de structures, monteur(euse) (SCAFF holder) de spectacle, nacelliste de spectacle, technicien(ne) hydraulique, coiffeur(euse)/posticheur(euse), couturier(ière) Gr1, maquilleur(euse), modiste de spectacle, perruquier(ière), plumassier(ière) de spectacle, tailleur(euse), costumier(ière) (spectacle en tournée), technicien(ne) vidéo, projectionniste, technicien(ne) prompteur(euse), technicien(ne) visuel site, électricien(ne) site, monteur(euse) de structures site, serrurier(ière) site, tapissier(ière) site	15,13	2294,77
Employés qualifiés (Gr 2)	Technicien(ne) de plateau ou brigadier(ière), prompteur(euse), souffleur(euse), poursuiveur(euse), peintre, cariste de spectacles, habilleur(euse)-couturier(ière), habilleur(euse)-perruquier(ière), couturier(ière), agent(e) de sécurité, peintre site, cariste site, chauffeur(euse), électricien(ne) d'entretien	13,92	2111,25

(1) En cas d'amplitude journalière excédant une durée de 10 heures, les heures de travail effectif au-delà de 8 heures effectuées au cours d'une même journée feront l'objet d'un paiement majoré de 25 %. Cette majoration sera déduite de l'éventuelle majoration pour heures supplémentaires que le salarié pourrait être amené à percevoir dans les conditions prévues par la présente annexe.